

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00824

Numéro SIREN : 494 191 406

Nom ou dénomination : EURL A BUSINESS WORLD

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2021 sous le numéro de dépôt 1679

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Aux associés de la société A BUSINESS WORLD,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'associé unique de la société A BUSINESS WORLD, en date du 27 novembre 2020, concernant l'apport en nature de titres de la SAS AUCOFFRE.COM devant être effectué par Monsieur Jean-François FAURE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport en nature du 14 janvier 2021. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.



www.aucentur.fr

W

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

L'opération envisagée, vise à apporter des titres de la SAS AUOFFRE.COM détenus par Monsieur Jean-François FAURE à la société A BUSINESS WORLD EURL.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personne physique

Monsieur Jean-François FAURE, associé de la SAS AUOFFRE.COM, détenant 34.997 actions de la société AUOFFRE.COM.

1.2.2. Société bénéficiaire A BUSINESS WORLD EURL (ABW)

La société A BUSINESS WORLD (ABW), société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € ayant son siège social 2 cours du XXX Juillet à BORDEAUX (33064) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 494 191 406, représentée par son gérant, Monsieur Jean-François FAURE.

Cette société a pour objet principal une activité de holding et de management.

1.2.3. Société AUOFFRE.COM SAS dont les titres sont apportés

La société AUOFFRE.COM est une société par actions simplifiée au capital de 126 618 € ayant son siège social 9/11 Allée de l'Arche à COURBEVOIE (92400) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 510 194 277, représentée par Monsieur Jean-François FAURE, gérant de la société ABW, Présidente.

Son capital est composé de 126.618 actions.

La société a pour objet principal la création, la conception et le développement de concepts se rapportant au dépôt-vente sécurisé, au courtage et aux activités d'intermédiaire de commerce ainsi que la vente de métaux précieux, et la garde d'objets confiés par des clients et notamment dans des coffres sécurisés.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport et peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

Monsieur Jean-François FAURE apporte en pleine propriété à l'EURL A BUSINESS WORLD :

- 13.928 actions qu'il détient dans la SAS AUCOFFRE.COM pour une valeur de UN MILLION NEUF CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS ET 24 CENTIMES (1.912.440,24 €) soit 137,31 euros par action apportée.

Cet apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

1.3.2. Conditions suspensives

L'apport prendra effet à la date de l'assemblée générale de l'EURL A BUSINESS WORLD approuvant l'opération d'apport.

1.3.3. Aspects fiscaux

En application des dispositions de l'article 150-0B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier de plein droit du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de leurs titres respectifs de la société AUCOFFRE.COM SAS contre les titres émis au sein de la société A BUSINESS WORLD EURL.

1.3.4. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport, il sera attribué à :

Monsieur Jean-François FAURE, 216 parts nouvelles de la société A BUSINESS WORLD, d'une valeur nominale de 15 € chacune, assortie d'une prime d'émission de 8.838,89 €.

1.3.5. Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation de l'apport à hauteur de UN MILLION NEUF CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS ET 24 CENTIMES (1.912.440,24 €) pour 13.928 actions de la SAS AUCOFFRE.COM a été déterminée par les parties.

1.4.2. Description des apports

Les 13.928 actions de la SAS AUCOFFRE.COM détenues par Monsieur Jean-François FAURE, dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 1.912.440,24 €, soit une valeur unitaire de 137,31 €.



2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de A BUSINESS WORLD EURL sur la valeur de l'apport devant être effectué par Monsieur Jean-François FAURE.

Nous avons notamment :

- échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées,
- examiné le contenu du projet de contrat d'apport,
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale,
- pris connaissance de l'activité de la société AUOFFRE.COM SAS au regard des comptes annuels clos au 31 décembre 2019 et d'une situation comptable au 30 juin 2020,
- obtenu et revu la cohérence des données prévisionnelles de la société VERACASH sur 4 ans avec les responsables de cette société,
- et examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation du dirigeant de la société AUOFFRE.COM SAS nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2019, ou d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions à horizon 4 ans qui nous ont été communiquées.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions AUOFFRE.COM en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC N° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées et, en conséquence, n'appelle pas de commentaire de notre part s'agissant d'un apport en nature pur et simple.



2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Jean-François FAURE des titres de société apportés, objet du présent apport ainsi que de l'absence de tout nantissement.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 11 % du capital de la société AUOFFRE.COM SAS.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport

La valeur de l'apport a été déterminée par les parties à hauteur de 137,31 € par action apportée en considérant une approche fondée sur l'actualisation des flux financiers futurs.

2.4.3. Prévisions

Afin de permettre l'analyse de la valeur attribuée à AUOFFRE.COM, la direction nous a remis des prévisions s'appuyant sur le plan d'affaires de la société VERACASH, filiale à 95,59 % de la société AUOFFRE.COM, qui couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Ce plan prévoit un développement significatif des activités notamment au travers de développement de projet de services.

2.4.4. Valorisation de la société AUOFFRE.COM

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.4.1 Méthodes d'évaluation écartées

- Dividendes : Ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.
- Evaluation par comparaison avec des transactions comparables boursiers : il n'existe à notre connaissance, pas de groupe coté dont l'activité, la taille et la rentabilité soient comparables à la société VERACASH.
- Evaluation par comparables de transactions non cotés : il n'existe pas à notre connaissance de transactions récentes intervenues sur des sociétés comparables à VERACASH en termes d'activité, de taille et de positionnement.



2.4.4.2 Méthodes d'évaluation retenues

Notre appréciation de la valeur de l'apport repose notamment sur :

- Une valorisation patrimoniale de la société AUCOFFRE.COM
- Une valorisation par rendement projeté sur 4 ans pour la filiale VERACASH;

2.4.4.3 Synthèse des valorisations

Les différentes approches de valorisation menées ainsi que les vérifications alternatives effectuées par nos soins, confortent la valeur de l'apport.

2.5. Avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'a été stipulé. Nos diligences ne s'étendent pas à la recherche d'avantages particuliers qui ne nous auraient pas été signalés.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1.912.440,24 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majorée de la prime d'apport.

Bordeaux, le 14 janvier 2021

AUCENTUR
Le Commissaire aux apports



Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

